

Comment renforcer la compétitivité de la Place financière pour la prospérité de tous ?

Yves Mirabaud, Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA, Genève
Président de la Fondation Genève Place Financière
Genève, le 6 octobre 2020 - *Seul le texte prononcé fait foi.*

Mesdames et Messieurs,
Chers journalistes,

Je vous remercie de votre présence pour la traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière (FGPF). Comme chaque année à la même période, nous sommes ravis de vous rencontrer pour faire le point avec vous sur les enjeux de la place financière genevoise.

La pandémie du coronavirus aura marqué de son empreinte l'année 2020. Elle a chamboulé nos modes de vie et mis à mal notre économie. Les résultats de l'enquête conjoncturelle que vous présentera Edouard Cuendet dans quelques instants le confirment : le Covid-19 a aussi eu un impact important pour le secteur financier. Et bienheureux est celui qui saura prédire l'avenir face aux nombreuses incertitudes sur l'évolution du virus.

Laissez-moi vous livrer dès à présent un message clair : face aux difficultés rencontrées par des milliers d'entreprises, les autorités fédérales et les banques ont travaillé main dans la main afin de mettre sur pied le programme des crédits Covid-19. Dans cet exercice d'une ampleur inédite, le secteur bancaire a prouvé sa solidité et sa capacité d'innovation.

Pandémie et Place financière : une indispensable mobilisation nationale

Le 16 mars 2020 restera une date historique. Le Conseil fédéral a qualifié de « situation extraordinaire » au sens de la Loi sur les épidémies la pandémie de coronavirus qui était en train de causer des milliers de victimes et de paralyser le monde entier. Pour tenter d'endiguer la propagation de ce fléau sur le territoire helvétique, le Gouvernement a pris des mesures drastiques concernant tous les secteurs de l'économie.

Des centaines de milliers d'entreprises, de la PME à la multinationale, se sont retrouvées coupées de leurs clients et de leurs fournisseurs, confrontées à un manque de liquidité potentiellement létal.

Afin de répondre à cette crise, la mobilisation a été rapide et efficace. Elle a réuni le Conseil fédéral, l'Association suisse des banquiers, dont il faut saluer le rôle clé de coordination, la FINMA, la BNS, les centrales de cautionnement, les différents groupes de banques et, bien entendu, les établissements bancaires eux-mêmes. En un temps record, des crédits aux entreprises ont pu être mis en œuvre.

Une première enveloppe globale de CHF 20 milliards a été débloquée le 26 mars, pour être portée ensuite à CHF 40 milliards le 3 avril. Ces sommes étaient destinées à être octroyées sous forme de crédits cautionnés aux entreprises.

Le délai pour les demandes d'octroi de crédit a expiré le 31 juillet 2020. Un bilan chiffré peut être dressé. Plus de 136'000 PME, soit une sur cinq, ont recouru à cette mesure. Et plus de CHF 8.- de crédit sur 10 ont été fournis à des très petites et petites entreprises. Le volume total des fonds

octroyés est de CHF 16,8 milliards. Dans le détail, 7,7% des crédits sont allés aux PME du canton de Genève et 10,8% dans le canton de Vaud.

Une autre leçon peut être tirée : la place financière suisse a su plus qu'aucune autre au monde se mobiliser et délivrer en temps et en heure l'aide dont avaient cruellement besoin les PME. D'autres pays et centres financiers n'en ont pas eu la capacité ou ont pris des engagements qui tardent à se muer en actions concrètes. Ceci a été rendu possible grâce à la mobilisation de toutes les ressources humaines disponibles, simultanément à la mise en place du télétravail. Le travail du week-end a été introduit afin de gérer l'afflux massif de requêtes.

A Genève, les établissements bancaires ont répondu présents pour donner suite aux demandes de leurs entreprises clientes. Ce système décentralisé, propre au fédéralisme, a facilité les démarches car les banques de proximité connaissent déjà leurs contreparties et peuvent ainsi répondre au mieux à leurs attentes, sans formalisme ni perte de temps.

Ainsi, cette opération Covid-19 a permis de tordre le cou à un vieux mythe selon lequel le système bancaire suisse serait victime d'obsolescence technologique. A cela s'ajoute que le trafic des paiements, sollicités comme jamais par le volume des opérations, a rempli son rôle à la perfection, confirmant le leadership helvétique en la matière. Ce n'est pas pour rien que même le « Financial Times », si prompt à critiquer la Place suisse, a rendu hommage au système mis en place par la Confédération.

Une lourde incertitude subsiste au sujet de la durée de la crise et de ses conséquences économiques sur la Suisse.

Comment en atténuer les effets et quelles sont les armes à disposition de la Place financière ? Les réponses à cette question se trouvent dans l'élaboration de conditions-cadres à même de renforcer ses nombreux atouts : sa solidité, son adaptabilité, ses talents.

La formule magique : résilience & stabilité + compétitivité & innovation = succès

Une première réponse consiste à transposer autant que possible le programme de crédits Covid-19 en droit ordinaire, sans modifier les règles a posteriori ni prolonger le programme. Les crédits Covid-19 – ceux jusqu'à CHF 500'000.- étaient conçus comme une aide rapide et dénuée de bureaucratie aux entreprises confrontées à une pénurie de liquidités. Leur octroi a été effectué sur la base d'auto-déclarations, sans examens préalables approfondis. Pour des raisons juridiques, il ne serait pas acceptable d'imposer a posteriori de nouvelles obligations de contrôle aux établissements bancaires. Il faut espérer que les Chambres fédérales s'en tiendront à ces principes lors de l'examen de la Loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 qui a fait l'objet d'un Message publié par le Conseil fédéral le 18 septembre.

Une seconde réponse est de capitaliser sur l'unité que la Place financière a su trouver durant cette période hors du commun afin de promouvoir des nouvelles initiatives porteuses d'avenir. Je pense immédiatement au développement de la finance durable, domaine dans lequel Genève a un rôle de premier plan à jouer, compte tenu de ses compétences en matière financière et de sa proximité avec les organisations onusiennes.

Laurent Ramsey, Vice-Président de la FGPF, développera plus en détail les atouts de la place financière genevoise dans ce secteur. Je me bornerai ici à revenir sur un long serpent de mer, à savoir la suppression du droit de timbre. Ce dernier, tout comme l'impôt anticipé, constitue un handicap au développement de la Place financière et en particulier à l'expansion d'une finance durable.

L'abolition du droit de timbre de négociation est une priorité depuis de nombreuses années pour la Fondation Genève Place Financière. Il est utile de rappeler que cet impôt archaïque a fait fuir à l'étranger de nombreuses activités financières qui sans lui pourraient être développées en Suisse.

Certains diront que sa suppression aura un impact sur les ressources de la Confédération alors qu'elle doit faire face à une période difficile. Or, c'est justement maintenant que des mesures doivent être prises pour donner à l'économie les moyens de rebondir et de maintenir les emplois.

En janvier 2020, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national avait envoyé en consultation deux avant-projets. En août 2020, cette même Commission a fait un pas supplémentaire dans la bonne direction en proposant d'approuver l'avant-projet 2. Celui-ci prévoit en particulier l'abolition du droit de timbre de négociation sur les titres suisses et les obligations étrangères avec durée résiduelle inférieure à un an. Dans ce processus long et complexe, il faudra encore que le plénum du Conseil national se prononce à ce sujet, au plus tôt lors de la session d'hiver 2020.

Ceci démontre combien le domaine de la fiscalité représente un élément essentiel dans le renforcement de l'attractivité de la Place.

La grande agilité dont fait preuve la Suisse contribuera fortement à une sortie de crise moins douloureuse que dans d'autres pays. Cette capacité a été illustrée d'une part par l'adoption de la Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA), acceptée par le peuple en 2019 et, d'autre part, par la gestion exemplaire de la pandémie de Covid-19 par le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons qui ont su prendre les mesures qui s'imposaient.

Sur le volet plus spécifique de la Place financière, la BNS estime que, globalement les banques helvétiques sont en bonne position pour surmonter les difficultés actuelles. Elles disposent d'une solide dotation en fonds propres, qui leur permet de gérer les risques accrus résultant de l'effondrement économique dû à la pandémie. L'agence de notation Standard & Poor's parvient à la même conclusion. Il n'est ainsi pas étonnant que de nombreuses études classent la Suisse aux premiers rangs des pays les plus compétitifs au monde. Dans la plus récente d'entre elles, l'IMD World Competitiveness Ranking 2020 de juin 2020, notre pays se hisse au 3ème rang du classement mondial de la compétitivité.

A Genève, plusieurs établissements investissent massivement dans des projets ambitieux, destinés à accueillir la banque du futur. Il s'agit-là d'une preuve de confiance supplémentaire à l'égard de notre solidité et de notre attractivité en comparaison intercantonale et internationale.

Je le dis sans fausse modestie : une grande capacité d'innovation, une législation du contrat de travail flexible, une sécurité juridique et, last but not least, une force d'attraction pour les talents constituent les atouts de la Suisse.

Sur ce dernier point, le résultat sans appel de la votation au sujet de l'initiative de limitation le 27 septembre dernier apporte une troisième réponse à notre question du jour.

Je tiens à souligner ici que pour la première fois depuis la votation de 1992 sur l'espace économique européen (EEE), la population suisse a pu clairement exprimer comment la Suisse doit se comporter vis-à-vis de son voisin européen. En plébiscitant à près de 62% la libre circulation des personnes et la voie bilatérale avec l'Union européenne, le peuple suisse vient remettre l'église au milieu du village ou plutôt l'UE au centre de nos relations. Le Conseil fédéral doit maintenant remettre l'Accord-cadre avec l'UE sur le métier afin d'obtenir les éclaircissements nécessaires sur les questions encore en suspens. Cet Accord constitue un prérequis pour obtenir une avancée sur la question de l'accès aux marchés, qui reste une priorité pour la Place financière et ses nombreux emplois.

Avec près de 450 millions de consommateurs potentiels, l'UE est de très loin le plus grand débouché pour les produits et services helvétiques. Ce « OUI » à la poursuite de la voie bilatérale est d'autant plus important qu'il intervient dans une période de crise économique aiguë due à la pandémie de Covid-19. Le 27 août, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a annoncé une chute du PIB de 8,2% au 2^{ème} trimestre, après une baisse de 2,5% au 1^{er} trimestre 2020. Nos entreprises, et je parle ici des PME et des établissements bancaires et financiers, doivent pouvoir compter sur des relations harmonieuses avec notre premier marché d'exportation.

Ce résultat garantit également au secteur financier la possibilité de pouvoir faire appel aussi bien à des talents issus du tissu local qu'en provenance de l'étranger. Or, ceci est capital pour une industrie qui ne serait rien sans les collaboratrices et les collaborateurs qui la composent.

Le Bassin lémanique a le privilège d'héberger sur son sol l'Université de Genève et l'EPFL qui occupent respectivement la 59ème et la 83ème place dans le Classement de Shanghai publié le 14 août 2020. Le secteur bancaire et financier bénéficie largement de la présence de ces deux pôles d'innovation d'envergure mondiale. Mais un tel niveau d'excellence ne pourrait pas être atteint sans les collaborations internationales et, en particulier, la participation aux programmes de recherche européens. Faut-il rappeler que près de 50% des partenariats des groupes de recherche suisses sont établis avec l'Europe ?

La force du secteur bancaire et financier helvétique réside aussi dans le réseau qu'elle entretient à l'étranger, en particulier dans l'UE, et qui permet le passage des talents d'une entité à l'autre. La libre circulation des personnes ne fonctionne pas à sens unique. En 2018, plus de 460'000 Suissesses et Suisses vivaient et travaillaient en Europe, dont une portion significative dans des entreprises actives dans les domaines bancaire et financier. Pour une Place financière internationale comme Genève, les compétences acquises sur sol européen par des talents de retour au bercail sont précieuses. En refusant l'initiative de limitation, le peuple suisse a aussi choisi de poursuivre ces fructueux échanges.

Tous les éléments énumérés ci-dessus se conjuguent pour créer une formule magique faisant de Genève un pôle de compétences générateur d'emplois et propice au développement des affaires.

Des atouts à la fois solides et fragiles

Mais, cela a maintes fois été vu par le passé, ces avantages ne sont pas acquis une fois pour toute.

En Suisse, une nouvelle étape attend le verdict des citoyens et des citoyennes. L'initiative « pour des multinationales responsables », soumise en votation en novembre prochain, réclame le renforcement des dispositions sur la responsabilité des entreprises dans les domaines des droits de l'homme et de l'environnement. Ce texte les obligerait à s'assurer que toutes les entreprises sur lesquelles elles exercent un « pouvoir économique » en fassent de même : cela concerne donc les filiales, mais aussi les fournisseurs, sous-traitants et toutes les relations d'affaires. En d'autres termes et j'insiste sur ce point : ce texte ne concerne pas que les grands groupes internationaux, mais aussi les PME.

Je le dis clairement : la Fondation Genève Place Financière se positionne en faveur de la mise en place de mesures dans le domaine de la RSE (Responsabilité des entreprises). Les établissements financiers sont d'ailleurs déjà engagés sur cette voie comme vous l'expliquera Laurent Ramsey dans quelques instants. Toutefois, le texte de l'initiative va trop loin en matière de responsabilité civile en prévoyant notamment un renversement du fardeau de la preuve. C'est pourquoi, la Place financière est favorable au contre-projet, élaboré par le Parlement, qui poursuit le même objectif tout en limitant l'étendue de la responsabilité civile.

A Genève, les nuages s'amoncellent en particulier en matière de fiscalité. Une fois encore, il appartiendra à notre système démocratique de démontrer son attachement aux atouts qui font le succès de la Suisse et de Genève. En effet, de nombreux textes de lois ont été déposés au Grand Conseil pour augmenter massivement la fiscalité des personnes physiques et l'acceptation de l'initiative « Zéro pertes » ne constitue pas un bon signal. Or, Genève se trouve déjà en queue de peloton avec un taux d'imposition marginal sur le revenu de 44,7%, contre 22,38 % à Zoug, pour une moyenne suisse de 33,89%. Ce domaine figure d'ailleurs en seconde place des préoccupations des banques et des gérants de fortune selon l'enquête conjoncturelle 2020-2021.

Je vous remercie de votre attention et passe sans tarder la parole à Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, qui va justement vous présenter les résultats de notre traditionnelle enquête conjoncturelle.